

*Services de garde d'enfants—Loi*

Étant donné le salaire minable que reçoivent ceux qui gardent des enfants, il est surprenant qu'il y ait autant de bonnes garderies qu'il y en a au Canada. Je me rappelle qu'il y a quelques années, ma femme, qui est gardienne qualifiée, s'intéressait à un emploi à temps partiel dans une des meilleures garderies d'Ottawa. Elle s'est renseignée et a constaté qu'elle recevrait moins que notre fille, qui venait de sortir de l'école secondaire, et qui travaillait à temps partiel comme commis à un magasin de la société des alcools. C'est tout dire des priorités que nous avons dans notre pays; les gardiennes sont reléguées tout au bas de l'échelle salariale. Cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas donner un salaire décent aux commis. Il faut au contraire reconnaître l'importance des personnes responsables de la garde des enfants.

Le ministre a admis que c'était un problème le printemps dernier, lorsqu'il a dit qu'il avait mal calculé et qu'il mettrait un milliard de dollars de plus dans la caisse. Il a dit que cet argent allait servir à augmenter le salaire des gardiennes. Aucune disposition de ce projet de loi ne fixe des objectifs salariaux. On ne se fixe pas d'objectifs pour les services de garderie au Canada.

Il y a environ 1,8 million d'enfants dont les parents travaillent et qui n'ont pas accès à des services de garderie de qualité. Il faut admettre que bon nombre de ceux qui ont besoin de services de garde sont des parents seuls ou des couples dont un des membres reçoit un salaire relativement bas et qui n'arrivent pas vraiment à se faire une place sur le marché du travail. Ils restent donc marginalisés. À cause du manque de services de garde d'enfants de qualité, un grand nombre de parents, de familles et d'enfants sont condamnés à la pauvreté. Il y a un lien direct. Du seul fait qu'il ne met pas en place un programme de services de garde d'enfants dignes de ce nom, le gouvernement condamne un grand nombre d'enfants canadiens à la pauvreté.

• (1550)

En vertu de la politique des conservateurs, il se créera, au cours des sept prochaines années, moins de places de garderie que dans le cadre du régime actuel, aussi imparfait soit-il. À l'heure actuelle, il y a environ 240 000 places de garderie. Les conservateurs comptent en ajouter 200 000 d'ici à 1995. Dans le cadre du régime actuel, aussi imparfait soit-il, je le répète, le nombre de places double tous les cinq ans, ce qui fait que nous aurions doublé le nombre des places d'ici à 1993. Les conservateurs ont décidé d'en ajouter 200 000 autres d'ici à 1995. Ce projet de loi fixe une limite au nombre des nouvelles places que le gouvernement fédéral est disposé à subventionner. Il met des crédits à la disposition des provinces, mais il n'établit pas d'objectifs nationaux pour s'assurer que cet argent servira à fournir des services accessibles de qualité.

On a parlé aujourd'hui des témoins qui ont comparu devant le comité. D'après nous, en n'accordant que deux jours et demi à l'audition des témoins, on a laissé pour compte des régions entières du Canada. Le comité n'a entendu aucun témoin des provinces de l'Atlantique et seulement deux de la région située à l'est de l'Outaouais. C'est là une parodie de tout ce que représente notre appareil de comités. Le député de Niagara Falls (M. Nicholson) a dit que le Nouveau parti démocratique essaie de tout avoir, que les néo-démocrates demandaient déjà qu'on passe aux actes après le premier groupe de travail. Il a

tout à fait raison. C'est vrai que nous avons demandé au gouvernement d'agir. Le député a ajouté ensuite que nous voulions étudier ce projet de loi dès qu'il a été déposé. Bien sûr, et c'était pour pouvoir entendre des témoins nous signaler les lacunes d'un projet de loi aussi mauvais dans l'espoir que le gouvernement les écouterait.

Mais le gouvernement n'a rien voulu savoir, faisant de l'étude en comité une simple formalité. Au lieu de convoquer des gens dignes de foi, en admettant qu'il ait pu en trouver pour venir témoigner à l'étape du comité, une étape nécessaire pour entendre tous les points de vue et avoir une idée objective des besoins des Canadiens, le gouvernement a préféré ne pas discuter de sa politique avec les députés de l'opposition. Il leur a fait savoir qu'ils pouvaient convoquer leurs témoins, mais qu'il ne les écouterait pas et qu'il ne reviendrait pas sur ses positions. Il voulait faire adopter ce projet de loi à toute vapeur en prévision des prochaines élections. C'est bafouer la procédure des comités. L'étape du comité est sensée nous fournir l'occasion d'entendre le point de vue de tous les intéressés et de faire, entre nous, le bilan des opinions entendues.

Au cours des mes huit années d'expérience parlementaire, c'est ce à quoi cette étape de l'étude d'un projet de loi a toujours servi sous le gouvernement actuel et sous le gouvernement précédent. Mais quand le gouvernement nous dit maintenant qu'il s'en tiendra à sa politique ou à son idéologie envers et contre tous, et qu'il laisse l'opposition convoquer ses témoins en refusant d'en faire autant, il bafoue cette procédure, madame la Présidente.

Pour pouvoir combler les besoins pressants qui existent au Canada en matière de garderies, les néo-démocrates considèrent que sept grands principes doivent être observés. Premièrement, un programme de garderies doit être complet. Il doit prévoir tout un éventail de services pour les nourrissons, les enfants d'âge pré-scolaire, les écoliers et ceux qui ont des besoins spéciaux. Deuxièmement, il doit établir des normes de qualité. Les services devraient être assortis d'une licence, assujettis à un règlement; ils devraient en outre incorporer les données les plus récentes concernant le développement de la petite enfance. C'est un domaine où les spécialistes s'appliquent constamment à étendre leurs connaissances. Nous avons besoin de gens qui ont reçu une formation en ce domaine au lieu de nous contenter simplement de dire qu'un tel ou une telle a toujours eu de l'affection pour les enfants, et pourquoi ne pas lui fournir la chance de créer une garderie quelconque. Nous avons besoin de gens qui connaissent les étapes du développement de la petite enfance.

Troisièmement, le programme devrait être offert à un prix abordable. Ses frais ne devraient pas en interdire l'accès. Après un certain temps, la quote-part des parents devrait diminuer au point de devenir nulle. Le projet de loi C-144 ne renferme aucune disposition à cet égard. Quatrièmement, les garderies devraient être faciles d'accès. Les services devraient être accessibles à toutes les familles qui en ont besoin, indépendamment de leur revenu, de leur dossier d'emploi ou de leur situation géographique. Cinquièmement, les programmes de garderie devraient être souples. Ils devraient être adaptés aux horaires de tous ceux qui en ont besoin. À l'heure actuelle, les gens travaillent aux heures les plus inattendues.